

## Rajustement des salaires depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009

Veillez trouver ci dessous ma demande de rajustement de salaire au taux en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2009.

En effet,

Le Bulletin Officiel des Conventions Collectives (BOCC) à publié ce jour (9 octobre 2009) l'avenant n° 3 du 2 juin 2009 à l'accord du 16 février 2004 relatif aux rémunérations des **personnels ambulanciers**.

Ce qui a pour effet de modifier mon salaire dans les conditions suivantes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Mois	Salaire perçu	Salaire dû	Différence
Juillet 2009	1431.76	1448.44	16.68
Août 2009	1431.76	1448.44	16.68
Septembre 2009	1431.76	1448.44	16.68
Soit pour les 3 mois			50.04

+ Ancienneté :

2% 2ans	4% 5 ans	6% 10 ans	8% 15 ans
$0.35 \times 3 = 1.04$	$0.67 \times 3 = 2.00$	$1.02 \times 3 = 3.07$	$1.33 \times 3 = 4.00$

+ Heures supplémentaires, IDAJ ...

Le 31 octobre 2009

Monsieur,

Le taux horaire a été modifié dès le premier juillet 2009, je vous prie de bien vouloir prendre note du nouveau taux en vigueur soit, **9,55** €/h/brut et procéder au paiement de la différence générée depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Cette augmentation ayant une répercussion sur chaque ligne du bulletin de salaire, je vous demande de bien vouloir rectifier les bulletins de juillet, aout, septembre 2009.

Recevez, Monsieur, mes sincères salutations.

*Nom, Signature*